

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 441-11

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 441-11 qui modifie le règlement numéro 441 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

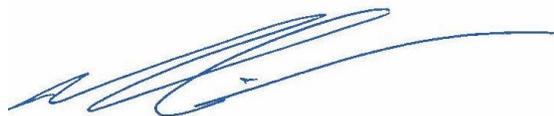
1. Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro intitulé :

Règlement amendant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 441 afin d'ajouter des dispositions applicables aux terrasses commerciales saisonnières et d'allonger le délai de validité d'un certificat d'autorisation de démolition.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 février 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Ajouter des dispositions applicables aux terrasses commerciales saisonnières et d'allonger le délai de validité d'un certificat d'autorisation de démolition.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 441-11 ne comporte pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 27^e jour du mois de janvier 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat